

Mémoire

présenté à

La Commission d'étude sur la formation des adultes
présidée par Mme Michèle Jean

par

le Bureau du

Centre de formation pastorale
(CEFOP)

du diocèse de Valleyfield.

Valleyfield, 22 décembre, 1980

SOMMAIRE

<u>Titres</u>	<u>Pages</u>
Lettre de présentation	
1. Présentation de l'organisme	1
2. Motifs amenant la présentation du mémoire	1
3. Principes généraux et contexte dans lequel oeuvre le CEFOP	2
4. Clientèle	4
5. Structure et organisation du CEFOP	5
6. Services de formation dispensés	7
7. Financement	10
8. Projets particuliers	11
9. Difficultés rencontrées dans la formation	12
10. Difficultés dans les modes de financement	13
11. Conclusions et recommandations	16

1. PRESENTATION DE L'ORGANISME

1.1 Le CEFOP : CE pour Centre de
FO pour Formation
P pour Pastorale

1.2 Nature du Centre :

Le Centre de Formation Pastorale (CEFOP) est un service que le diocèse de Valleyfield offre à la population, depuis 1975, pour répondre aux besoins de formation de tous ceux qui exercent des responsabilités à l'égard de l'animation des communautés chrétiennes ou du milieu.

1.3 Buts du Centre :

Le CEFOP a donc la responsabilité d'offrir des programmes et des services de formation, de perfectionnement et d'éducation permanente au personnel du diocèse ainsi qu'aux bénévoles qui prennent des responsabilités dans les communautés chrétiennes et dans leur milieu.

Le CEFOP se préoccupe aussi du renouvellement et de l'élargissement des effectifs pastoraux, et a la charge de la formation des futurs prêtres.

L'objectif qui inspire les programmes et services du CEFOP est de promouvoir la participation la plus large possible des laïcs dans l'Eglise et dans le milieu.

1.4 Territoire couvert :

Le CEFOP dessert le territoire du diocèse de Valleyfield. Celui-ci correspond en gros aux territoires réunis des commissions scolaires Vaudreuil-Soulanges, Valleyfield, Huntingdon, Des-Moissons et Château-guay, auxquels s'ajoute celui de Hemmingford. Le diocèse de Valleyfield compte environ 192,000 habitants, à 84% de foi catholique romaine.

2. Motifs amenant la présentation du mémoire.

2.1 Le CEFOP a plus de cinq ans d'existence : il a été fondé en août 1975. Il a acquis une expérience, un savoir-faire, une vision plus large de la formation des adultes.

2.2 Le CEFOP travaille presqu'exclusivement avec des adultes travaillant à titre professionnel ou bénévole dans l'animation pastorale des communautés chrétiennes et des milieux de vie.

2.3 Le CEFOP est une école populaire qui répond à des besoins essentiels de perfectionnement professionnel, de croissance des personnes, d'acquisition d'habiletés, de culture humaine et religieuse, mais aussi à une recherche de sens, de solidarité et d'engagement dans le milieu.

2.4 Le CEFOP croit que la réponse à ces besoins est essentielle à une éducation intégrale des adultes et à une transformation positive du milieu. Jusqu'ici, il a reçu un appui considérable des services éducatifs publics du milieu. Il souhaite que cet appui soit reconnu, maintenu et amplifié pour le mieux-être des adultes de chez nous.

2.5 Depuis ses débuts, le CEFOP a favorisé une pédagogie de la participation et de l'auto-éducation fondée sur l'écoute des besoins. Il souhaite que cette approche éducative soit davantage reconnue et développée par les structures administratives dans le domaine de l'éducation aux adultes du Québec.

2.6 Le CEFOP veut enfin témoigner que la dimension religieuse fait partie intégrante d'une authentique formation de l'adulte, qu'elle prépare un type d'hommes et de femmes capables d'améliorer le milieu, et que, par conséquent, cette dimension doit être reconnue au même titre que les autres dans les normes régissant l'éducation aux adultes au Québec. En ce sens, le CEFOP représente les revendications légitimes d'un nombre considérable de contribuables.

3. Principes généraux et contexte dans lequel oeuvre le CEFOP.

3.1 Le CEFOP est un service que l'Eglise de Valleyfield se donne non pour perpétuer un ordre établi mais pour se renouveler en profondeur et relever de nouveaux défis. Il ne s'agit pas ici d'une visée qui serait originale au CEFOP ou lui serait venue de sa propre initiative. Cette visée est celle du Concile diocésain de Valleyfield qui impliqua plus de mille participants en 1978-79 et a été promue depuis par l'évêque de Valleyfield et toutes les "forces vives".

On pourrait décrire ainsi les défis proposés :

a) le passage d'une Eglise cléricale à une Eglise Peuple de Dieu.

Le CEFOP y contribue en :

- recrutant et formant des hommes et des femmes à des prises de responsabilité importantes dans la gestion et l'animation des communautés et des mouvements;
- proposant une pédagogie qui amène clercs et laïcs, permanents et bénévoles à croître ensemble dans le dialogue, l'analyse des problèmes, le questionnement et la confrontation des idées, l'élaboration de projets communs et l'évaluation lucide des résultats;
- soutenant activement la mise en place et le développement des structures et responsabilités nouvelles ("nouveaux ministères", "ministères laïcs") qui concrétiseront dans l'institution une participation authentique de tous les chrétiens aux responsabilités de leur Eglise;
- alimentant la réflexion des clercs et l'évolution des mentalités par des instruments appropriés (cf 6. Services dispensés).

b) le passage d'une Eglise fermée à une Eglise ouverte et engagée dans le milieu.

Le CEFOP y contribue en :

- proposant de nouveaux repères dans la compréhension de la mission de l'Eglise, en particulier dans le domaine de l'éducation de la foi et de l'éthique ainsi que dans l'engagement social;
- favorisant une pédagogie permettant aux personnes d'apporter et d'explorer leurs expériences de vie : apprendre à voir, à relire, à observer avec de nouvelles grilles;

- alimentant la réflexion de tous et l'évolution des mentalités par un apport théorique approprié;
- ouvrant des perspectives concrètes et des pistes d'action auprès des personnes et des groupes défavorisés par la vie ou la société, en particulier, les divorcés, les malades, les ouvriers, etc.
- offrant la possibilité concrète à des femmes (une majorité) et des hommes d'acquérir une culture humaine et religieuse et l'équipement pratique nécessaire à devenir des intervenants autonomes et responsables dans le milieu (cf 10. Projets particuliers - Programme d'initiation à la Pastorale).

c) le passage d'une Eglise attentive aux principes et aux normes à une Eglise attentive aux personnes :

Le CEFOP y contribue en :

- proposant des approches nouvelles de l'éthique, dans les domaines de la sexualité ou de la bioéthique, par exemple;
- entraînant des personnes aux attitudes requises à une pédagogie du processus de croissance et de l'accompagnement, ainsi qu'à une authentique relation d'aide;
- critiquant ses propres approches de la formation et en proposant aux autorités concernées un processus de formation personnalisé où l'on soit attentif à l'intégration personnelle des expériences de vie plus qu'à l'acquisition de connaissances ou d'habiletés nouvelles. La personne est ainsi considérée comme le premier agent de sa formation (cf 10. Projets particuliers - Processus de formation).

d) le passage d'une Eglise qui risquait d'être paralysée faute de permanents à une Eglise revitalisée par le bénévolat.

La crise des vocations à la prêtrise a entraîné chez nous un net vieillissement du clergé, phénomène qui va s'accroissant. Mais cette crise a permis de libérer un potentiel d'énergies qui dépasse les attentes. Les "forces vives" du milieu vont se multipliant et le militantisme, au meilleur sens du mot, est en plein essor. C'est parmi ces forces vives qui représentent actuellement plusieurs milliers de citoyens que le CEFOP recrute sa clientèle.

e) le passage d'une Eglise-forteresse de vérité à l'Eglise s'auto-éduquante, en recherche continue de vérité.

Autrefois, on croyait que la formation initiale fournissait toutes les réponses à toutes les situations. Depuis sa fondation, le CEFOP travaille avec d'autres à convaincre permanents et bénévoles de la nécessité d'une formation continue, d'un recyclage permanent, d'une curiosité toujours à vif, d'une remise en question des pratiques, d'une ouverture aux problèmes humains et à l'évolution sociale.

3.2 Le CEFOP ne vise pas à remplacer ou à concurrencer sur leurs terrains les services éducatifs ou les organismes de formation existants. En ce sens, il n'a aucune ambition "impérialiste" mais il apporte une contribution originale et dynamique à l'effort éducatif du milieu.

- a) Le CEFOP n'offre aucun programme ou activité qui soit déjà offerts par une institution du milieu ou de la région. Au contraire, il fait connaître ces ressources et y fait appel au besoin.
- b) Le CEFOP travaille depuis le début en relation régulière avec les services spécialisés d'éducation aux adultes, ainsi qu'avec la Commission de la Formation Professionnelle du M.M.O.Q. Des liens de collaboration et d'amitié se sont développés avec tous. Récemment, ces liens ont suscité une rencontre des responsables de la région pour partager des préoccupations éducatives.
- c) Le CEFOP favorise le développement de ressources locales en privilégiant la formation de formateurs dans les domaines où il y a peu de ressources et en faisant appel à celles qui existent déjà.
- d) Le CEFOP dispense ses services sur le terrain, là où le nombre le justifie, mettant la formation à la portée de tous.
- e) Le CEFOP fait connaître des ressources du milieu à travers la publication de documents et un vaste réseau d'abonnés qui rejoint l'ensemble du Québec.
- f) Certaines sessions du CEFOP pour les permanents sont reconnues et accréditées par l'Institut de Pastorale de Montréal, permettant ainsi à des gens du milieu d'acquérir sur place des crédits universitaires.
- g) Le CEFOP a servi de catalyseur entre les besoins du public et le Collège de Valleyfield en collaborant à la mise sur pied d'un programme d'attestation collégiale en études pastorales qui atteint environ 50 personnes réparties en trois groupes (2 à Valleyfield, 1 à Châteauguay). (cf 9. Projets particuliers - Programme d'initiation à la Pastorale).

4. CLIENTELE :

Le CEFOP ne s'adresse pas au public en général mais plutôt à des personnes ayant des responsabilités ou se préparant à en prendre dans leurs milieux socio-culturels et paroissiaux.

Depuis 5 ans, le CEFOP a suscité 7,000 participations à des activités de formation, soit, en moyenne, 1,200 à 1,500 participations par année.

Ces participations ne correspondent pas nécessairement à autant de personnes différentes. Compte tenu du nombre et de la variété des activités, ainsi que de nos registres d'envois et d'inscriptions, on peut estimer à environ 700 personnes la clientèle annuelle effective du CEFOP.

4.1 Composition de la clientèle :

- a) Le personnel permanent d'animation pastorale employé par le diocèse de Valleyfield (150 personnes).
On définit l'animation pastorale comme un "atelier de pratique évangélique". (1)

(1) Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation du Gouvernement du Québec, Voies et Impasses 5. L'animation pastorale, Québec 1980, pp.17-20.

C'est-à-dire une action d'apprentissage de la pratique évangélique sous ses cinq dimensions constitutives :

- a) -donner un sens à sa vie
- b) -vivre en communion avec les autres
- c)-entrer en contact avec Dieu
- d)-orienter ses conduites morales
- e)-établir des liens entre toutes les expériences de vie personnelles et collectives.

b) Les bénévoles engagés dans des responsabilités de service et d'animation pastorale dans les communautés chrétiennes et les milieux.

C'est le groupe le plus considérable. Il s'agit d'une clientèle potentielle d'environ 1,200 personnes (il s'agit uniquement ici des responsables, et non des membres de mouvements ou clubs, etc.)

c) Les futurs prêtres au service du diocèse : 2

4.2 Les groupes d'âge les plus représentés sont :

- pour le personnel permanent : 57 ans d'âge moyen pour les prêtres;
40-50 ans pour les autres agents permanents;
- pour les bénévoles : 25-55 ans, tout dépend des milieux, des responsabilités prises, du type d'activités.

4.3 La scolarité de cette clientèle :

- a) La scolarité du personnel permanent est généralement élevée, la plupart des personnes disposant au moins d'un baccalauréat universitaire ou l'équivalent; cependant, comme plusieurs (surtout les prêtres) ont effectué leurs études il y a longtemps et dans un tout autre contexte, les besoins de recyclage, et de perfectionnement à l'égard des nouveaux problèmes, sont considérables.
- b) La scolarité des bénévoles tend à diminuer chez les plus âgés : la plupart n'ont guère plus qu'un cours secondaire complet ou partiel; ils appartiennent aux générations qui n'ont pas profité de la réforme de l'éducation des années soixante.

4.4 L'origine sociale :

Dans notre région, la majorité des bénévoles appartiennent à la classe ouvrière dans une région comme Valleyfield, et à la classe moyenne à Châteauguay ou à Vaudreuil; en majorité, ce sont des femmes (environ 65%).

4.5 Conclusion : Le Centre de Formation Pastorale considère qu'il est en lien avec une clientèle qui - la plupart du temps à titre bénévole ou à salaire minimum - contribue au dynamisme de la société du sud-ouest du Québec, en travaillant à créer des réseaux humanitaires, des prises de responsabilité, des expériences de valorisation des ressources personnelles et collectives, des appels à l'engagement auprès des laissés-pour-compte, etc.

5. Structure et organisation du CEFOP.

5.1 Structure :

Le CEFOP est un organisme dont les salaires et l'administration sont

payés par la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield. Il a son siège social au 31 rue de la Fabrique à Valleyfield.

Le CEFOP possède un personnel composé de :

- un directeur à temps plein
- et deux adjoints à temps partiel

ce personnel possédant une formation universitaire en théologie, en sciences humaines et en particulier l'andragogie et la psychologie

- il compte aussi une secrétaire à temps partiel.

Pour réaliser ses buts, le CEFOP dispose de cinq équipes de formation composées de bénévoles et animées par un des membres du personnel du CEFOP :

- le comité d'éducation permanente des agents de pastorale;
- le comité de formation des futurs prêtres;
- le comité de formation des conseils de pastorale paroissiale;
- le comité de formation liturgique;
- le comité des sessions ALPEC (Animation et Liturgie par l'Expression et la Communication).

Ces comités sont chargés de recueillir et d'analyser les besoins, de préparer et de planifier des programmes ou des activités de formation, et, dans certains cas, de les animer. Outre ces comités permanents, des comités ad hoc sont formés par rapport à des besoins particuliers.

5.2 Relations avec les autres organismes du milieu et du Québec :

- a) Le CEFOP maintient des relations de collaboration avec les services d'éducation aux adultes des commissions scolaires Valleyfield, Vaudreuil-Soulanges, Des Moissons et Châteauguay, ainsi que du Collège de Valleyfield. Il est également en relation avec la Commission de la Formation Professionnelle du Ministère de la Main-d'Oeuvre du Québec (Rive-Sud).
- b) Le CEFOP ne décerne aucun diplôme ou autre forme de reconnaissance académique. Cependant, certaines de ses activités s'adressant au personnel sont reconnues et accréditées à l'Institut de Pastorale de Montréal (Université de Montréal). Il a aussi collaboré avec le Collège de Valleyfield à la mise sur pied d'un programme d'initiation à la pastorale menant à une Attestation d'études collégiales (A.E.C.)
- c) Lorsque des institutions fournissent déjà des cours ou des personnes-ressources correspondant à ses objectifs de formation, le CEFOP se réjouit de pouvoir y faire appel. Par contre, dans le cas contraire (ce qui est le plus fréquent compte tenu du caractère spécialisé de la formation réclamée et des ressources limitées des institutions du milieu), le CEFOP recommande les cours ou les professeurs qualifiés, et cherche à obtenir les subventions prévues pour l'éducation des adultes ou le recyclage de la main-d'oeuvre, dans le but de rendre le plus accessible possible à sa clientèle les activités de formation qu'ils requièrent pour poursuivre leur service dans le milieu.

- d) Au plan provincial, le CEFOP participe à une table de concertation et de recherche des centres de formation pastorale de la région de Montréal (diocèses de Montréal, St-Jean, St-Jérôme, St-Hyacinthe, Joliette et Valleyfield) : cette table est née d'une initiative du CEFOP.
- e) En somme, le CEFOP se définit comme une école de formation au service du milieu et se soucie d'agir en relation étroite avec les institutions scolaires du milieu.

6. Services de formation dispensés :

6.1 Nature des services dispensés :

a) organisation et animation d'activités de formation :

En 1979-80, le CEFOP a organisé 36 activités de formation totalisant 469 heures. En plus de l'organisation, le CEFOP assume souvent l'animation ou, au moins, la responsabilité des groupes en formation.

b) organisation et supervision de programmes de formation :

Avec la collaboration du Collège de Valleyfield, le CEFOP a créé un Programme d'Initiation à la Pastorale (P.I.P.) dans lequel sont engagés trois groupes d'adultes totalisant 50 personnes. Le Programme d'une durée de deux ans comporte 900 heures de cours et de travaux pratiques. Ce Programme vise à préparer des adultes à prendre des responsabilités de façon autonome et créatrices dans l'animation pastorale des communautés chrétiennes.

De plus, le CEFOP supervise la formation pratique de deux stagiaires en pastorale paroissiale (durée du stage : deux ans), et le processus appliqué pourrait éventuellement s'étendre à l'ensemble des nouveaux agents permanents (prêtres et laïcs).

c) services d'animation sur demande :

En plus des activités offertes, le CEFOP répond aussi aux demandes d'organismes diocésains ou paroissiaux pour l'animation de certaines activités correspondant aux objectifs du CEFOP.

d) services conseil :

Le CEFOP est consulté par les responsables du diocèse de Valleyfield sur toute question relative à la formation du personnel et des bénévoles; il collabore aussi avec les organismes à la base à la préparation d'activités.

e) services d'accompagnement et d'intégration :

Le CEFOP offre à plusieurs agents permanents un accompagnement régulier sur le terrain visant à leur permettre d'acquérir une perception plus claire de leur identité comme futurs prêtres ou agents pastoraux et à exercer leurs tâches avec satisfaction et créativité.

f) services de recherche :

Actuellement, le CEFOP a constitué un groupe de recherche-action sur

la situation des divorcés-remariés dans l'Eglise et la société. De plus, le CEFOP a élaboré avec d'autres centres de formation de la région de Montréal un processus de formation des agents pastoraux s'inspirant des travaux des psychologues Jeannine Guindon et Gaétane Gareau de l'Institut de Formation et de Rééducation de Montréal avec qui le CEFOP entretient des contacts réguliers. Le CEFOP participe également à d'autres recherches commandées par le diocèse, par exemple, sur le diaconat permanent, les femmes dans l'Eglise, la coresponsabilité, etc.

Il compte aussi participer activement à une recherche provinciale pour réaliser un programme d'andragogie religieuse disponible sur le terrain et accessible même à des personnes n'ayant pas de formation universitaire.

g) services d'information et documentation :

Le CEFOP publie des documents d'actualité, des recensions d'ouvrages, suscite au besoin des conférences ou des colloques sur les problèmes du jour dans l'Eglise et la société; il possède un service de documentation sur plusieurs centaines d'institutions ou organismes de formation au Canada et à l'étranger, ainsi qu'un fichier des responsables dans le diocèse de Valleyfield.

h) services de liaison :

Le CEFOP est en lien avec un certain nombre d'organismes régionaux et provinciaux, suscitant ou contribuant à des recherches, réalisations, etc. tant sur le plan local que sur le plan provincial. Par exemple, l'Office de Catéchèse du Québec, l'Institut de Pastorale de Montréal, le Centre ALPEC de Québec, la Société Catholique de la Bible, l'Action Musicale et Liturgique, etc. De plus, le CEFOP fait régulièrement appel aux services de professeurs de plusieurs facultés de théologie des universités de Montréal, Sherbrooke, Québec et St-Paul d'Ottawa.

i) services d'éducation populaire :

Occasionnellement, le CEFOP offre certaines soirées d'éducation populaire sur des sujets qui suscitent beaucoup d'intérêt, par exemple, une série de cinq soirées d'information sur le processus de divorce, ses conséquences et le remariage, etc.

6.2 Champs d'apprentissage et de formation :

De façon générale, le CEFOP s'efforce d'apprendre aux gens à développer leurs ressources personnelles et à acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de responsabilités d'animation dans le milieu.

C'est pourquoi nous avons développé les champs d'apprentissage et de formation suivants :

a) animation :

- animation de petits groupes;
- animation de grands groupes;
- leadership;

- travail en équipe;
- organisation d'un projet collectif.

Ces apprentissages sont surtout offerts aux bénévoles; 222 personnes y ont pris part l'an dernier.

b) développement de moyens d'expression et de communication publique :

- animation de chant d'assemblée;
- animation de chant choral;
- solfège;
- expression orale et parole publique;
- expression corporelle;
- audio-visuel et décor.

Ces apprentissages rejoignent bénévoles et permanents; 347 participants l'an dernier.

c) relation d'aide aux couples, aux personnes en difficulté, aux divorcés-remariés, etc.

120 participants.

d) gestion : administration financière, management :

Ces apprentissages rejoignent surtout les administrateurs laïcs des paroisses : 40 participants.

e) analyse sociale et intervention dans le milieu : justice sociale, référendum, situation des travailleurs.

Ces apprentissages rejoignent surtout des bénévoles engagés au plan social mais également des permanents. 180 participants.

f) andragogie :

53 participants, surtout des permanents; projet en perspective avec l'Office de Catéchèse du Québec.

g) croissance personnelle et intériorité :

56 participants.

h) identification de problèmes et attitudes professionnelles en pastorale :

121 participants.

i) recyclage ou perfectionnement de connaissances en théologie, en science biblique, en éthique, etc.

125 participants.

j) gérontologie et aide aux malades :

Aucun projet en 1979-80 mais 35 participants en 1978-79.

N.B. Il arrive que certains chiffres se recoupent, plusieurs objectifs pouvant être proposés dans le cadre de la même activité.

6.3 Développement de ressources locales et formation de formateurs.

Dans la mesure du possible, le CEFOP cherche ses personnes-ressources

dans le milieu; c'est ainsi que des ressources ont été développées en animation, en expression et communication publique, en relation d'aide, en gestion, en science biblique, en pastorale, etc.

6.4 Lieux de formation :

Le CEFOP réalise ses activités de formation partout où le nombre le justifie. Compte tenu de sa situation de centre géographique de la région, Valleyfield regroupe le plus grand nombre d'activités (23/36) mais, l'an dernier, des activités de formation ont également eu lieu à Châteauguay, Léry, St-Timothée, Ste-Martine, Melocheville, Vaudreuil, St-Anicet.

Compte tenu du peu de disponibilité de locaux scolaires durant le jour, le CEFOP doit, la plupart de temps, utiliser des locaux appartenant à des institutions privées du milieu. Il faut souligner ici que ces institutions nous offrent ces locaux gratuitement, dans la majorité des cas.

Cependant, plusieurs activités ont eu lieu en milieu scolaire (10) et c'est la situation qui nous apparaît la plus normale, compte tenu de l'environnement, du matériel, etc.

6.5 Pédagogie utilisée :

De façon générale, l'équipe actuelle du CEFOP favorise les principes et les méthodes développés en andragogie :

- autonomie et responsabilité de la personne en formation : on n'impose jamais, on invite;
- rôle du groupe dans la pédagogie d'apprentissage : travail en équipe selon la méthode voir-juger-agir;
- accessibilité de la personne-ressource qui doit questionner et se laisser questionner;
- importance des expériences de vie dans la démarche éducative : c'est le point de départ et le point d'arrivée;
- une préoccupation croissante pour un suivi sur le terrain, pour un accompagnement des personnes en formation initiale, pour un environnement éducatif de qualité;
- participation de la clientèle à la définition des objectifs de formation à travers les nombreux comités du CEFOP;
- accent sur le processus plutôt que sur le contenu (sauf dans le cas des permanents âgés qui privilégient une approche magistrale de la formation : conférences, cours, etc.), sur le médium (expérience éducative) autant que sur le message (contenu).

7. Financement.

7.1 Budget global :

En 1979-80, le budget du CEFOP s'élevait à \$ 49,735.00. De ce montant, \$ 30,735.00 étaient consacrés aux salaires du CEFOP et \$ 19,000.00 au fonctionnement du Bureau et des activités de formation proprement dites. Ce budget ne comprend pas les locaux, le matériel de bureau et les frais généraux assumés par la Corporation épiscopale catholique romaine de Valleyfield.

7.2 Sources de revenus :

La Corporation épiscopale C.R. de Valleyfield - dont la majorité des revenus provient des contributions des fidèles - a fourni 77% de ce budget. -(soit \$ 38,690.00). Le 23% (\$11,045.00) restant est réparti comme suit :

a) 6% (\$2,335.00) provient des frais d'inscription aux activités.

C'est peu si on songe au budget global et à la qualité des activités offertes. Mais nous ferons deux observations :

- 1) Les frais d'inscription chargés correspondent à ceux chargés dans les commissions scolaires et ont pour but de faciliter la participation la plus large possible.
- 2) Les participants sont aussi des contribuables au budget du diocèse.

b) 17% (\$8,710.00) provient des subventions aux activités reçues des S.E.A. des commissions scolaires ou du Collège de Valleyfield (grâce aux politiques de la CFP-MMOQ). Les subventions sont versées la plupart du temps sous forme de contrats de services. Le montant global comprend aussi des sommes attribuées dans le cadre du Plan de perfectionnement des animateurs de pastorale scolaire offert l'an dernier par le M.E.Q.

7.3 Auto-financement :

Les activités de formation ont coûté \$ 12,200.00 en 1979-80. Le CEFOP doit assumer dans la mesure du possible, l'autofinancement de ses activités.

8. Projets particuliers.

8.1 Sessions "1+2=3" :

Le perfectionnement professionnel des permanents de la pastorale a amené le CEFOP à organiser, chaque année, trois ou quatre "grandes sessions" de formation axées sur les défis de l'heure en théologie, en éthique ou en pastorale.

Depuis deux ans, nous adoptons la formule d'une journée initiale ouverte à tous les permanents, suivie de deux jours d'approfondissement ouverts aux intéressés. Par cette formule, une clientèle beaucoup plus vaste est rejointe et les chances d'un suivi sont meilleures puisque la majorité des permanents ont été sensibilisés.

Ces grandes sessions font appel à des universitaires reconnus et ont abordé des questions comme l'andragogie religieuse, le dialogue pastoral, le renouveau de l'éthique, l'éthique sexuelle, l'actualisation du message évangélique, la pédagogie sacramentelle, etc.

8.2 Le programme d'initiation à la pastorale (P.I.P.) :

Ce programme d'attestation d'études collégiales en pastorale (10 crédits collégiaux) est offert aux adultes par le Collège de Valleyfield, à l'ins-tigation du CEFOP.

Ce programme qui compte 50 adultes inscrits vise à les habiliter à

accomplir de façon responsable et compétente des tâches importantes en pastorale. En plus de cours théoriques touchant au contenu de la foi, le programme comporte, pour une bonne part, une formation en sociologie, en animation, en psychologie et en méthodologie pastorale.

Le CEFOP recrute la clientèle, propose des professeurs et participe à l'encadrement éducatif des groupes (3) dont un travaille de jour (il s'agit d'un groupe de femmes à Châteauguay).

8.3 Le processus de formation :

Le personnel du CEFOP poursuit sa propre formation et psycho-pédagogie et en andragogie. En particulier, des contrats réguliers se sont développés avec l'Institut de Formation et de Rééducation de Montréal, dirigé par Dr Jeannine Guindon.

Des applications pratiques en formation des travaux de l'Institut se réalisent présentement dans la formation des futurs prêtres et dans celle des nouveaux agents pastoraux (cf annexe : Le processus de formation de l'agent permanent de pastorale en paroisse, résultat d'une recherche commune effectuée par les centres diocésains de formation pastorale de la région de Montréal).

8.4 La formation d'andragogues de la foi :

Le CEFOP s'est toujours préoccupé de former des formateurs ou des multiplicateurs, particulièrement en animation, en catéchèse, en études bibliques.

Il se prépare à participer à une vaste opération provinciale de formation d'éducateurs ou d'andragogues de la foi qui démarrera au printemps 81, sous la responsabilité de l'Office de Catéchèse du Québec.

Comme on pourra le constater en annexe, la simple nomenclature des apprentissages proposés est révélatrice de la qualité du programme envisagé. Le CEFOP compte y participer activement (cf annexe 2).

9. Difficultés rencontrées dans la formation.

9.1 Après cinq ans de fonctionnement, le CEFOP attire une clientèle qui manifeste beaucoup d'appétit au niveau des contenus. Souvent, pourtant, il nous arrive de constater que, sur le terrain, l'assimilation pratique ne se fait pas au même rythme. Comment aider les adultes à faire le passage d'une démarche centrée sur les contenus à transmettre à une démarche de type andragogique? Comment les rendre "s'éduquant"?

9.2 Nos expériences en formation nous ont fait prendre conscience de la nécessité d'offrir un programme de formation de base en pastorale, offrant le minimum de contenus et d'apprentissages que nous jugeons nécessaire à toute personne qui désire intervenir de façon responsable et créatrice en ce domaine, même à titre bénévole. Comment aider les gens à se donner un profil personnel de formation plutôt que de s'éparpiller en différentes activités?

9.3 Depuis deux ans surtout, nous mettons davantage l'accent sur le "suivi" de nos sessions, en particulier en ce qui concerne les sessions destinées aux permanents. Par exemple, avec ceux-ci, nous faisons appel à la structure des "zones pastorales" pour favoriser une continuité. Cependant,

nous remarquons que l'intérêt des participants diminue rapidement. C'est une question que nous relançons régulièrement aux directions de personnel et que nous voulons approfondir.

- 9.4 Nos réflexions sur la formation, en particulier concernant la formation des futurs prêtres, celle des nouveaux permanents (laïcs ou religieux) ou celle des laïcs inscrits au programme d'Initiation à la Pastorale nous ont amenés à envisager la formation de plus en plus comme un processus de croissance de la personne en formation. Celle-ci assimile et intègre des expériences éducatives qui lui sont proposées en vue d'une identité nouvelle à acquérir (en fonction de la mission et des rôles confiés, des valeurs et du sens de la vie à témoigner). Cette vision a le mérite de mettre l'accent sur un tutorat ou un accompagnement régulier des personnes en formation mais aussi l'inconvénient d'exiger une grande disponibilité des responsables de formation. Notre personnel ne pourra suffire à la tâche.
- 9.5 Les personnes qui participent régulièrement aux activités que nous offrons sont soucieuses, à bon droit, d'une certaine forme de reconnaissance académique (ou d'équivalence) de la formation reçue. Or, au niveau de la formation populaire, nous nous interrogeons : les politiques de contenus sont souvent définies ailleurs et pas nécessairement en fonction des besoins du milieu. (1)

De plus, les "habiletés" et les activités de type religieux ou "socio-culturel" ne semblent faire l'objet d'aucune reconnaissance véritable. Quelle vision de la personne sous-tend ces politiques? Qu'est-il permis d'espérer, dans l'avenir, concernant la reconnaissance du type d'activités que nous offrons au Centre?

10. Difficultés dans les modes de financement : (cf 9. Supra).

10.1 Des ressources limitées :

Le CEFOP est un service d'Eglise.

Le diocèse de Valleyfield, nous l'avons vu, fournit 77% du budget du CEFOP. Grâce à des salaires modestes, cette contribution permet d'offrir des services optimaux de formation aux adultes.

Sans les subventions reçues d'institutions publiques, le CEFOP serait dans l'impossibilité d'offrir la qualité et la quantité des services actuels.

En effet, la Corporation épiscopale C.R. de Valleyfield connaît, depuis quelques années, d'importants déficits d'opérations courantes qui rendent impossible une augmentation même légère du budget actuel.

Force est de reconnaître que la contribution dynamique de l'Eglise de Valleyfield à la formation des adultes par le biais du CEFOP a atteint son niveau maximal et pourrait même être appelée à diminuer. Or, les besoins augmentent...

../14

(1) Par exemple, pour le P.I.P., nous nous sommes vus imposer un programme complet préparé à Québec et qui ne tenait pas compte des besoins du milieu. Il a fallu toute la bonne volonté des personnes du S.E.A. du Collège de Valleyfield pour adopter ces normes à notre réalité, tout en préservant la lettre des normes.

10.2 Des sources publiques généreuses mais aléatoires :

Contrairement à ce qui se passe dans plusieurs diocèses de la région de Montréal, le CEFOP a toujours été considéré comme un interlocuteur valable et un service compétent et efficace par les services d'éducation aux adultes.

Cela s'explique par l'ouverture d'esprit et la bonne volonté des responsables en place qui n'hésitent pas à renouveler leur confiance et à subventionner bon nombre de nos activités de formation.

Malheureusement, il est clair que la contribution du secteur public est aléatoire car elle repose sur des personnes et non sur des politiques ouvertes. D'autres responsables pourraient appliquer celles-ci de façon restrictive et, disons-le franchement, discriminatoire, comme il arrive ailleurs au Québec.

10.3 Une question de justice :

Il s'agit ici, nous en sommes conscients, d'une question délicate que d'aucuns auraient même souhaité nous voir éviter.

Il n'est pas question, c'est évident, de réclamer un statut privilégié pour la formation religieuse et pastorale ou pour un organisme "privé" (même s'il est financé déjà par la majorité de la population). Encore moins, d'ouvrir une bataille de la confessionnalité qui serait complètement anachronique ici. Qu'on nous entende bien!

Pourtant, des choses doivent être dites :

- a) Nous croyons avoir suffisamment démontré que les activités d'un centre comme le nôtre contribuent véritablement à la promotion de l'adulte au Québec, au développement de la participation et du leadership, à l'effort de libération de milieux défavorisés (par exemple, la femme).

Alors que les normes de financement ou de reconnaissance des activités "socio-culturelles" couvrent un éventail presque infini d'activités allant du macramé au yoga en passant par le badminton - toutes choses louables d'ailleurs! - nous trouvons inacceptables d'avoir à nous livrer à des "déguisements" de titres et d'objectifs d'activités parce qu'on ne reconnaît (toujours dans les normes) à peu près aucune activité à visée ou à incidence religieuse. Ces normes correspondent à une vision étriquée de la culture et de l'adulte et doivent être changées. Elles ne respectent pas l'homo quebecensis, encore moins l'homme tout court.

- b) Les chrétiens de notre diocèse sont des contribuables aux deniers publics. A ce titre, ils ont droit à ce que des services éducatifs leur soient accessibles au même titre que d'autres organismes ou d'autres contribuables. S'il fallait que les activités du CEFOP ne soient pas subventionnées, il en résulterait une discrimination évidente. Et cela, aux dépens d'un des groupes de citoyens les plus dynamiques et les plus généreux du Québec : car il s'agit d'un réservoir assez extraordinaire de bénévolat et de dévouement non seulement pour l'Eglise mais aussi pour la vie des quartiers, des clubs et organismes, des comités de parents, des groupes de citoyens, etc. où se retrouvent tôt ou tard ou en même temps ces contribuables dont le handicap serait d'être croyants.

- c) C'est donc une question de justice. Justice pour une conception de l'éducation et de la personne. Justice aussi pour un nombre considérable de contribuables qui ne demandent pas mieux que d'avoir accès à la formation des adultes!...

Cela dit, le CEFOP ne réclame pas d'être financé à 100% par le secteur public (!) mais uniquement que les politiques et les normes reflètent une réalité vécue dans notre milieu et lui apportent une reconnaissance appropriée.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

11. RECOMMANDATIONS.

Nos expériences en formation des adultes, nos réflexions à l'occasion de la commission d'enquête, et nos échanges avec les autres centres de formation et les services publics aux adultes de notre région nous inspirent les conclusions suivantes que nous présentons sous forme de recommandations.

11.1 STATUT ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES EDUCATIFS PUBLICS ET ORGANISMESA BUTS NON-LUCRATIFS.

Considérant :

- les besoins nombreux et variés de notre clientèle (cf. nos 3-1, 4-1, 6-2);
- l'expertise acquise en cours de route par le CEFOP (cf. nos 2, 3-2, 5-2, 6-1, 6-3, 6-5);
- l'excellence des services aux adultes dispensés par les commissions scolaires de la région et le Collège de Valleyfield;
- les problèmes relevés au niveau administratif (cf. nos 7-3, 9-4, 9-5, 10-2);
- la nécessité d'une gestion économique publique qui évite les doublons et, à qualité égale, privilégie le "faire-faire" lorsque cela réduit les coûts;

nous recommandons :

1. Le maintien et le développement des services éducatifs publics existants, dans une perspective de décentralisation et d'accessibilité des expériences éducatives.

2. La reconnaissance des organismes éducatifs non-scolaires et à buts non lucratifs comme porteurs, de plein droit, de l'action éducative, en leur assurant une autonomie et un financement adéquats, ainsi qu'une accréditation appropriée, en particulier quand ces organismes dispensent des services non fournis ailleurs dans la région; qu'à cette fin, des critères publics soient établis.
3. La collaboration des ressources éducatives d'un milieu, dans une perspective de développement des personnes et des groupes, grâce à une souplesse de normes et à un appui aux projets communs.
4. Le développement de la concertation des divers organismes publics et privés du milieu, par la création d'une table régionale de concertation, sectorisée au besoin. Cette table rassemblerait tous ces organismes reconnus de plein droit comme "porteurs de l'action éducative de la société". Nous estimons que notre organisme devrait faire partie de cette table de concertation.

11.2 ENCADREMENT ADMINISTRATIF DE LA FORMATION

Considérant :

- le droit des adultes à un développement intégral;
- le droit des adultes à devenir agents actifs et premiers responsables de leur formation;
- le droit des adultes à déterminer les conditions des expériences d'apprentissage;
- l'expérience acquise par le CEFOP dans la préparation et la réalisation de programmes et d'activités de formation (cf. nos 4, 5.1, 5.2, 6.2, 6.3, 6.5, 8, 9.5)

nous recommandons :

1. La déscolarisation de la formation aux adultes, par la reconnaissance des acquis de l'expérience ainsi que des apprentissages faits dans l'ordre de la prise de responsabilité dans un milieu et le développement des forces personnelles psychologiques, spirituelles, intellectuelles, culturelles et physiques de la personne.
2. Que les adultes d'un milieu aient la possibilité d'établir leurs besoins de formation et participent activement à la définition des programmes et des contenus de cours, grâce à un assouplissement approprié des normes régissant ceux-ci, permettant une plus grande variété d'options et d'adaptations.
3. Qu'une école de formation ait la possibilité d'expérimenter un nouveau programme ou un nouveau cours, et pas seulement ceux définis à Québec.
4. Qu'on mette fin au règne de zones protégées qui limitent à certaines institutions le monopole de certains cours ou services qui deviennent inaccessibles aux adultes demeurant dans une autre région.
5. Que l'on conserve aux services publics d'éducation aux adultes une grande liberté de manoeuvre dans l'engagement du personnel enseignant, de manière à tenir compte en priorité des besoins et des attentes de l'adulte.

11.3 L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION.

Considérant :

-une conception de la formation qui consiste non seulement en l'acquisition

de connaissances et en apprentissages en milieu scolaire, mais aussi en un processus de développement de la personne et d'intégration des acquis dans son vécu personnel et professionnel ((cf. nos 6.5, 8.3, 9.3, 9.4);

nous recommandons que le financement de programmes de formation professionnelle prévoie non seulement le personnel enseignant et l'encadrement technique, mais aussi un encadrement pédagogique et, au besoin, un accompagnement individualisé, dans une perspective de continuité (follow-up) et d'intégration dans le vécu et l'action.

11.4 LA DIMENSION RELIGIEUSE DANS LA FORMATION DES ADULTES.

Considérant :

- une vision ouverte et authentique de l'éducation intégrale des adultes;
- le droit des adultes à acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à leurs engagements dans le milieu;
- le droit des adultes au respect de leurs convictions religieuses;
- l'apport important et significatif de l'engagement chrétien à la culture et à la société du Québec;
- et tout ce que nous avons dit plus haut à ce sujet (cf. nos 2.6, 9.5, 10.3).

Nous recommandons que les politiques générales de l'éducation aux adultes au Québec reconnaissent la dimension religieuse comme faisant partie normalement et intégralement d'une authentique conception de la formation aux adultes, et que, par conséquent, les besoins exprimés par le milieu en ce sens soient reconnus de plein droit et financés au même titre et conditions que d'autres besoins, en fonction de critères objectifs, publics et non-discriminatoires; qu'enfin, les syllabus officiels de programmes et de cours du M.E.Q. en formation des adultes tiennent compte de ces besoins.

11.5 LES PRIORITES DANS LA FORMATION DES ADULTES.

Considérant :

- la nécessité de priorités en formation des adultes au Québec;
- les ressources limitées mises à la disposition des organismes publics ou privés à buts non-lucratifs;
- les besoins que nous percevons dans le milieu;
- notre propre expérience en formation (cf. nos 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 4, 6.3, 8.2, 8.4);

nous recommandons que, dans le financement des activités éducatives et des ressources de formation, la priorité soit accordée à :

- celles qui favorisent la prise en charge du milieu par lui-même à travers la formation à la responsabilité et au leadership;
- celles qui favorisent la formation de formateurs ou de multipliateurs, capables de transmettre à d'autres ce qu'ils ont appris;
- celles qui favorisent l'engagement bénévole dans le milieu;
- celles qui favorisent la promotion de la femme, en particulier dans ses capacités de leadership, de créativité et de transformation du milieu.

11.6 ACCESSIBILITE AUX LOCAUX.

Considérant :

- le nombre restreint de locaux à la disposition des adultes étudiant de jour dans les centres publics (cf. no 6.4);

nous recommandons qu'un plus grand nombre de locaux soit mis à la disposition des adultes pour la formation de jour; cela favoriserait sans doute également une plus grande accessibilité des activités de formation à caractère socio-culturel ou académique aux adultes, en particulier ceux qui travaillent le soir, sur des équipes, ou encore qui sont retenus à la maison.

12. CONCLUSION

En conclusion, et en nous inspirant du Rapport Faure (UNESCO), voici l'esprit qui a présidé à la rédaction de ce mémoire. Nous travaillons à ce qu'à côté des besoins et impératifs socio-économiques, et avant eux, la formation des adultes fasse large place aux apprentissages fondamentaux de l'homme que le milieu familial ou social, à cause de la complexité des problèmes et des situations, s'avère de moins en moins capable de fournir, en particulier :

- "apprendre à vivre";
- apprendre à respirer et à vivre son corps;
- apprendre à s'aimer et à aimer les autres et le monde;
- "apprendre à penser de façon libre et critique";
- apprendre à travailler avec d'autres;
- apprendre à les aider sans leur nuire...
- "apprendre à s'épanouir dans et par le travail créateur";
- apprendre à transformer les structures injustes de notre monde;
- apprendre à s'engager de façon lucide et responsable;
- apprendre à chercher le sens de sa vie et à identifier ses valeurs et ses forces;
- apprendre à prier ou à méditer.

En somme, "apprendre à apprendre" qu'on est homme ou femme capable de bonheur, de solidarité, de créativité et d'engagement dans la société québécoise, et ainsi, "libérer toutes les potentialités créatrices de la conscience humaine".

Si le gouvernement du Québec détermine cette mission à la formation des adultes, il favorisera la croissance d'une société véritablement juste, ouverte, fraternelle et dynamique, véritablement "adulte".

Ce faisant, il injectera le meilleur antidote à l'assoupissement de la conscience démocratique, à la prolifération des inégalités sociales, pour tout dire, à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Richard Wallot, M. Th., L. Th. Past.

Gérald Chaput, M.A., M. Th., M. Past., C.M.

Claude Lebeau, B. Péd., Br. A, L. Th.

membres du Bureau du CEFOP.

Valleyfield, le 22 décembre 1980.